



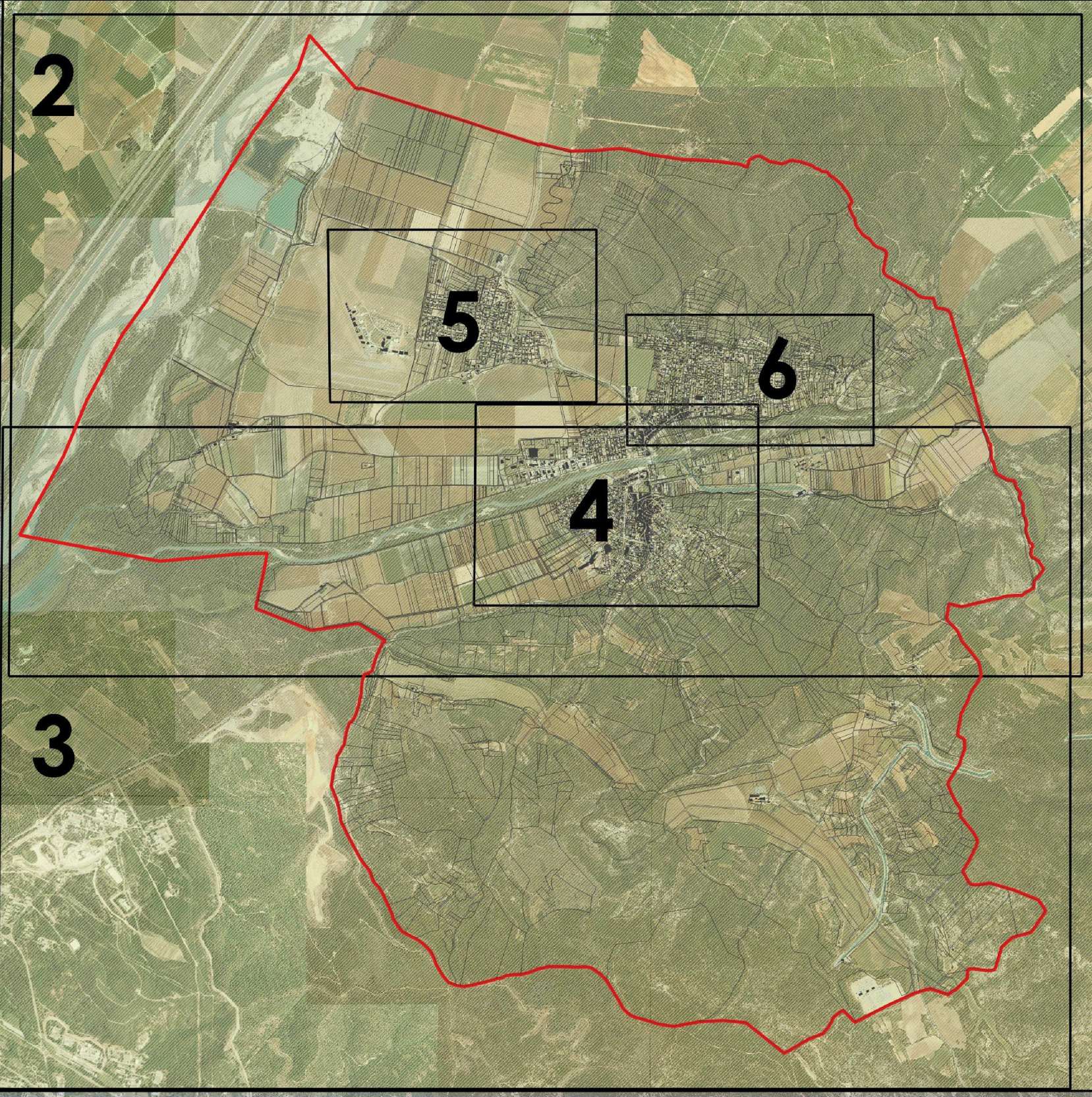
PLAN LOCAL D'URBANISME
VINON-SUR-VERDON

DOCUMENTS
GRAPHIQUES

Planche - 3
Partie Sud



TABEAU D'ASSEMBLAGE



- Zones U, AU, A et N du PLU
Périmètre des zones (ex : UAa)
- Espace Boisé Classé
Emplacement réservé
- Limitation particulière d'implantation
Bande non aedificandi de 50 mètres
- L 151-23 du Code de l'Urbanisme
Trame verte et bleue
- L 151-19 du Code de l'Urbanisme
Éléments de patrimoine à préserver
- Cadastre
Bâti
Parcelle